



# REGLEMENT DE L’APPEL A PROJET

Starter Class Alsace

**Article 1 : Objectifs de l’appel à projet**

L’Appel à projets est organisé par l’incubateur territorial SEMIA, membre du Réseau d’incubateurs Quest For Change sur le Grand Est et labellisé « incubateur d’excellence » par la Région Grand Est. SEMIA est investi d’une mission d’accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs innovants de son territoire.

L’objectif de la Starter Class est de valider un modèle économique et de structurer la démarche entrepreneuriale au sortir des 3 mois d’ateliers afin de « dé-risquer » le projet sélectionné. *Cette Starter Class est une incubation collective comprenant 21 jours de formation et d’ateliers.*

Les formations auront lieu à Strasbourg ou à Mulhouse en fonction de la localisation géographique de chaque projet.

**Article 2 : Les 8 commandements du concours**

Pour participer, il est impératif de répondre aux critères suivants :

* Disposer d’un projet de création d’entreprise innovante (nous parlons ici d’innovation au sens large du terme),
* Remplir le formulaire de candidature avant le 04/09/2022 à 23h59,
* La décision du jury de présélection est souveraine et ne peut pas faire l’objet d’un appel. Le jury n’est également pas amené à communiquer les raisons motivant ses décisions de refus d’admission en incubation,
* Se rendre à l’entretien de sélection si

le projet est présélectionné,

* Être motivé, dynamique et curieux afin de faire vivre l’esprit d’entraide et de créativité de la Starter Class,
* Régler la somme de 500 € HT (600TTC) par projet afin de participer au coût d’organisation de la Starter Class et des repas,
* Être présent à l’ensemble des ateliers de la Starter Class (jusqu’à deux personnes par projet),
* Reconnaître avoir lu le règlement et en accepter les conditions tu reconnaitras (l’acte de candidature valant pour acceptation).

**Article 3 : Sélection des projets**

* 1. **Critères d’évaluation**

Dans le cadre de l’Appel à Projets, le jury composé de l’ensemble de l’équipe d’accompagnement de SEMIA procèdera à l’évaluation des dossiers selon plusieurs critères :

* Besoin identifié sur le marché
* Analyse du marché
* Offre proposée
* L’aspect innovant du projet
* Proposition de valeur
* Potentiel de développement de l’entreprise
* Qualité du modèle économique retenu
* Qualité du dossier de candidature
* Capacité du porteur à mener à bien son projet
* Etat d’avancement du projet
	1. **Jury**

Afin de sélectionner les projets lauréats de l’Appel à Projets, le jury se réunira deux fois pour le jury de présélection et pour l’entretien de sélection.

* + Jury d’évaluation #1 sur la base du dossier de candidature.
	+ Jury d’évaluation #2 : pour les candidats retenus sur la base de leur dossier de candidature, un entretien de sélection sera effectué par l’équipe d’accompagnement SEMIA.

**Article 4 : Déroulé du programme**

Pour les projets sélectionnés, la Starter Class débutera par une Immersion de deux jours les 22 et 23 septembre qui se déroulera à BLIIIDA, Metz. Cette Immersion vous permettra de rencontrer les autres porteurs de projet de votre promotion, ceux des autres incubateurs du Réseau Quest For Change, ainsi que de faire un audit de votre projet avec l’accompagnement de l’équipe Quest For Change, dans un cadre bienveillant et convivial.

La suite du programme de formation se déroulera les mardis et mercredis sur les sites de Mulhouse et Strasbourg. La Starter Class vous permettra de préparer votre passage en Comité d’engagement, jury d’acceptation en incubation individuelle de votre projet chez SEMIA.

Ce Comité, composé des acteurs du territoire et de professionnels de l’écosystème innovant, vous évaluera à travers un pitch de votre projet en 7 minutes et un échange de questions/réponses avec le jury.

**Article 5 : Date limite d’envoi**

Les candidatures devront être réalisées à l’adresse https://semia.vianeo.com/fr au plus tard le 04/09/2022 à 23h59.

Cette date échue, aucun dossier de candidature ne sera accepté.

**Article 6 : Information et communication**

Les candidats autorisent SEMIA à :

* Utiliser leurs coordonnées, image et la

« Description non confidentielle » de leur projet dans le cadre des actions de communication et de promotion de l’incubateur.

* Leur faire parvenir des informations sur

l’incubateur.

**Article 7 : Confidentialité**

L’ensemble des informations transmises dans le cadre de l’appel à projet est soumis à confidentialité. L’ensemble des membres du jury sont ainsi liés par un accord de confidentialité réalisé en amont du partage des informations en vue de leurs évaluations.

Fait à Strasbourg, le 26/07/2022

***Calendrier Strasbourg et Mulhouse \****

*\*Ces dates sont prévisionnelles et susceptibles d’être modifiées par SEMIA. Le calendrier définitif vous sera*

 *donné lors de votre acceptation en Starter Class.*

**